



SWIMMING-PÔLE © CENTRE DE FORMATION au métier d'éducateur des activités aquatiques

Pour tout renseignement complémentaire
concernant cette formation, consultez notre
site internet www.swimmingpole.fr



Programme de
formation régionale,
certifiant pour le

BPJEPS AAN

*Brevet Professionnel
de la Jeunesse, de
l'Education Populaire
et Sportive, option
Activités Aquatiques
et de la Natation*

Sommaire :

I. UNE NOUVELLE FORMATION POUR LES EDUCATEURS DE LA NATATION :	2
A. POURQUOI UNE NOUVELLE FORMATION D'EDUCATEUR ?	2
B. DU BEESAN VERS LE BP JEPS AAN :	3
C. COMMENT OBTENIR UN BPJEPS AAN ?	3
II. LE CADRE D'EMPLOI DU BPJEPS AAN :	3
A. SES MISSIONS :	3
III. LA FORMATION DU BPJEPS AAN CHEZ SWIMMING-POLE :	4
A. LES CONTENUS :	4
B. LES TARIFS ET FINANCEMENTS :	5
C. LE DEROULEMENT :	5
D. LA PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE :	5

I. Une nouvelle formation pour les éducateurs de la natation :

A. Pourquoi une nouvelle formation d'éducateur ?



En Mars 2003, suite à l'évolution des pratiques autour des activités aquatiques, la délégation à l'emploi et aux formations du Ministère des sports a engagé un chantier sur la rénovation des qualifications dans le secteur des activités aquatiques. Cette rénovation avait plusieurs objectifs :

- **Préserver** la sécurisation des pratiques aquatiques et l'améliorer,
- **Améliorer** les compétences pédagogiques des personnes encadrant les activités aquatiques, en particulier les nouvelles pratiques,
- **Adapter** les compétences des personnels aux évolutions de la demande sociale (pratiques diversifiées, publics élargis...),
- **Favoriser** la reconnaissance des spécificités des professionnels du secteur et proposer à ces derniers une véritable filière, favorable à la promotion sociale,
- **Palier** aux carences d'encadrement constatées depuis quelques années au niveau national.

C'est dans ce contexte qu'est apparue la nécessité d'adapter la formation des éducateurs des activités aquatiques pour une meilleure prise en charge des différents types de public, mais aussi pour répondre aux nouvelles normes de formations dites « **professionnalisantes** ».

Après une première mouture du BPJEPS AA* qui fut abrogée, une seconde version, le BPJEPS AAN**, a vu le jour, mieux adaptée à la demande du marché et des employeurs.

* Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Activités Aquatiques.

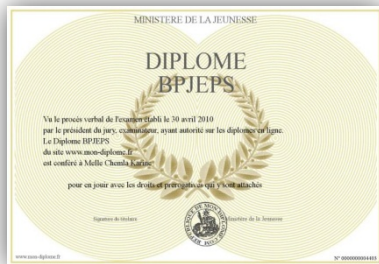
** Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation.

B. Du BEESAN vers le BP JEPS AAN :

A partir de 2013, il ne devrait plus être possible de passer le BEESAN* celui-ci étant abrogé et remplacé par le BPJEPS AAN. Ce BPJEPS AAN garde les mêmes prérogatives que le BEESAN, si ce n'est **la compétence entraînement qui disparaît**. Ainsi, pour devenir entraîneur, il faudra s'orienter vers un DEJEPS* mention perfectionnement sportif.

C. Comment obtenir un BPJEPS AAN ?

Ce diplôme s'obtient à l'issue d'une formation d'un an en moyenne au sein d'un organisme de formation habilité. Nous sommes ici dans le cadre de la formation professionnelle. Il est obligatoire de passer des exigences préalables à l'entrée en formation, (test physique de 800m nage libre ainsi qu'une épreuve de sauvetage...) puis des tests de sélection propres à l'organisme de formation.



* *Brevet d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation.*

** *Diplôme d'état de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport.*

II. Le cadre d'emploi du BPJEPS AAN :

A. Ses missions :

- ✓ **Enseigner** les activités aquatiques selon des méthodes pédagogiques éprouvées et reconnues.
- ✓ **Mobiliser et utiliser** des connaissances en sciences biologiques et humaines pour assurer un enseignement sécurisé et adapté de la natation.
- ✓ **Concevoir, préparer, mener et évaluer** un projet ou une action d'animation.
- ✓ **Pratiquer** les activités aquatiques, des plus classiques aux plus innovantes.
- ✓ **Maîtriser** les outils et les techniques de la spécialité.
- ✓ Maîtriser une **communication** actuelle et innovante pour promouvoir les activités aquatiques dans son milieu professionnel. (B2i adulte européen)
- ✓ Mobiliser et **appliquer** la **réglementation** (hygiène et sécurité) dans les milieux aquatiques de manière à assurer la **sécurité** des pratiquants dont vous aurez la charge.
- ✓ **Participer** au fonctionnement de la structure qui vous emploie (accueil du public, organisation des activités, formation aux spécificités de l'entreprise sur demande...)

III. La formation du BPJEPS AAN chez Swimming-pôle :



Swimming-Pôle est un nouvel organisme de formation habilité par la DRJSCS de Basse-Normandie, qui propose une formation au BPJEPS AAN à partir de septembre 2012. L'objectif de **Swimming-Pôle** est d'offrir une nouvelle formation de qualité et innovante qui permettra au stagiaire d'être un professionnel accompli et reconnu dans son milieu. Tous les renseignements détaillés sont sur le site www.swimmingpole.fr.

A. Les contenus :

Pour préparer le BPJEPS AAN, **Swimming-pôle** propose six modules de formation qui accompagneront les stagiaires jusqu'à la certification des 10 U.C. nécessaires à l'obtention de ce diplôme. Ce système modulaire permettra une formation individualisée, en fonction des besoins identifiés des stagiaires (www.swimmingpole.fr, rubrique « *Contenus* »).

Si l'entreprise d'embauche propose un contrat de professionnalisation ou si elle fonctionne dans le cadre d'un apprentissage, Swimming-Pôle possède les outils, le réseau et les compétences pour étoffer la formation de modules complémentaires au plus proches des spécificités de l'entreprise (langues supplémentaires, activité de bien-être spécifique, animation, gestion, TIC, etc...)

Module 1	•La communication et ses outils
Module 2	•L'environnement professionnel
Module 3	•Conception, gestion et évaluation de projets
Module 4	•Conception et conduite de cycles pédagogiques
Module 5	•L'hygiène, la sécurité et la réglementation
Module 6	•L'aquagym et ses dérivés

B. Les tarifs et financements :

Pour un parcours complet (les 6 modules de formation) chez **Swimming-Pôle**, le coût total s'élève à 4900 euros.

En fonction du statut du stagiaire à l'entrée en formation, il existe différentes solutions de financement.

(www.swimmingpole.fr, rubrique « Tarifs et financements »)

C. Le déroulement :

La formation se déroule de début septembre à fin juin pour les financements individuels, et de septembre à septembre pour les contrats de professionnalisation ou les apprentissages. La formation est en alternance en centre (CRDP de Caen) et en entreprise (1 semaine de cours en centre pour trois semaines en entreprise) (www.swimmingpole.fr, rubrique « Déroulement »).

D. La plateforme de formation en ligne :



L'innovation proposée par **Swimming-Pôle** est de mettre à disposition de tous les acteurs de la formation une plateforme FOAD (Formation à distance) en ligne accessible par l'ensemble des acteurs de la formation, à tout moment et de n'importe où dans le monde (Formation à distance ou e-learning). Son utilisation apportera efficacité, disponibilité et souplesse aux parcours pédagogiques et productions des stagiaires, avec en prime, une formation à l'utilisation d'un outil universitaire utilisé par plus de 32 millions de personnes à travers le monde, dont de nombreuses entreprises, privées comme publiques. C'est aussi un outil de suivi, d'évaluation, modulaire et d'une réactivité sans égal pour l'évolution, l'adaptation ou le complément des formations (peu de délai de mise à disposition si ce n'est la fabrication par nos experts des parcours et supports). (www.swimmingpole.fr rubrique « e-learning-FOAD »).



